

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 17 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 17 Janvier à 16h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M. Eric Cailles, M Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, M Gilles Liébus, Mme Michèle Fournier Bourgeade et Mme Geneviève Lasfargues

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, services du Département mis à disposition, M Desforges, services de la Région

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M. Raphael Daubet, M Vincent Labarthe
Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 8
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation : 27 Décembre 2019
Date d'affichage : 27 Décembre 2019

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2019

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations au président

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président :

- a attribué le lot 8, Plomberie-CVC du marché n°2018-07 relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments de premiers services et de leurs abords à Rocamadour à l'entreprise SAS G.C.M. pour un montant de 37 982.84 € HT soit 45 579.41 € TTC,

- a signé l'avenant de transfert concernant le marché 2018.01.03 – phase A, B et C Lot 3 relatif au marché de travaux de valorisation de la corniche et du secteur du château de Rocamadour. Le présent avenant a pour objet d'opérer le transfert du marché désigné à l'article C conclu avec la société SAG VIGILEC à la société SPIE Citynetworks et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020,

- a attribué le marché 2019 - 09 relatif à la mission de coordination SPS de la voie nouvelle à l'entreprise PGP pour un montant de 2 519 € HT soit 3 022.80 € TTC,

- a attribué le marché 2019 – 06 relatif à l'aménagement des bureaux du syndicat mixte grand site de Rocamadour à l'Hospitalet

- pour le lot 1 – cloisonnement – isolation – carrelage à l'entreprise SARL Oliveira Antonio, domiciliée ZAC des grands camps 46 090 Mercuès, pour un montant de 30 070.01 € HT,
- Pour le lot 2 – menuiserie bois – à l'entreprise Delnaud domiciliée ZA des Bégourines 46500 Rocamadour pour un montant de 9 701.58 € HT,
- Pour le lot 3 – Electricité ventilation – à l'entreprise INEO Réseaux MP domiciliée ZA La Féraudie 46 200 Souillac pour un montant de 23 145 € HT,
- Et pour le lot 4 – Peinture à l'entreprise SARL Oliveira Antonio, domiciliée ZAC des grands camps 46090 Mercuès, pour un montant de 8 993 € HT.

Le conseil syndical prend acte de l'exercice des délégations au Président

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Bilan de la saison 2019 et perspective 2020 : stationnement, déplacements, services, accueil et diffusion de l'information

Dans le cadre de la réunion d'échanges du 2 Décembre dernier réunissant, le bilan de la saison 2019 a été débattu.

Le support des discussions établi pour la réunion est annexé au rapport du conseil.

Pour ce qui est du stationnement, la suppression du stationnement sauvage se poursuit, la mise en place du stationnement payant permet d'avoir un premier retour sur la politique tarifaire arrêtée pour 2019 : un accueil positif pour le pass annuel, pour le montant à la journée. Pour les véhicules longs que sont les campings cars, les réclamations sont virulentes. Ces visiteurs ne se sentent plus les bienvenus du fait de l'application du tarif de nuit, des pistes d'adaptation des tarifs sont envisageables. Elles seront proposées dans le cadre d'un conseil syndical suivant.

Pour ce qui est des déplacements, M. le maire a informé de la vente prochaine du petit train qui assure la navette entre la vallée et la cité à la condition que la mairie accorde une autorisation pour 10 ans. Plusieurs questions sont soulevées par une partie des acteurs présents : le maintien de son itinéraire dans la cité en très haute saison, l'opportunité d'inciter l'exploitant à apporter un contenu touristique, le maintien d'un acteur privé pour ce service de transport...

L'analyse des parcours du visiteur laisse apparaître un manque d'information en amont de sa visite, ceci est problématique par rapport à la gestion des flux car il est nécessaire de sensibiliser le visiteur et de l'orienter dès sa prise d'information en amont. L'office du tourisme qui travaille sur son site internet est prêt à travailler sur ce point. Les sites internet du Mont Saint Michel et de Carcassonne sont des exemples intéressants à suivre en termes de contenus. L'office du tourisme et le syndicat mixte travaillent d'ici le printemps au développement de ces informations sur internet.

M Rigal demande des précisions sur l'autorisation ; M Jallet expose qu'elle relève d'un arrêté préfectoral, l'actuel courant jusqu'en 2022.

2.2 Voie nouvelle : suivi du projet

L'arrêté préfectoral de DUP pour ce projet a été pris le 16 octobre 2019.

Les travaux préalables de déplacements des réseaux sont en cours depuis Novembre.

Un recours contentieux contre cet arrêté préfectoral a été déposé par une association locale début Décembre. Les implications sur le plan juridique sont en cours d'analyse. Le type de recours n'est pas suspensif. Par conséquent, la consultation pour les travaux routiers n'est pas reportée et le lancement des travaux pour le printemps reste envisagé.

A la demande de MM Rigal et Jallet, M Jacques indique que le cabinet Ectare, chargé de l'élaboration du dossier de DUP, a analysé la requête du plaignant et va fournir un mémoire argumenté répondant point par point aux éléments soulevés : dès à présent un rapide examen montre que notre dossier permet de répondre aux remarques de façon argumentée et solide.

2.3 Bâtiments de premiers services

A ce stade des travaux, le budget reste globalement maîtrisé pour les 3 bâtiments de premiers services. Des avenants sont envisagés pour certains lots, ils seront présentés dans le cadre d'une prochaine réunion de CAO dans la mesure où ils restent dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Des travaux supplémentaires concernant la berge de l'Alzou au droit du bâtiment de Lafajadou sont à définir et à évaluer.

Le lancement des travaux d'aménagement des locaux administratifs du syndicat mixte a été validé dans le cadre de la dernière séance du conseil, pour une installation d'ici l'été 2020. Une enveloppe de 80 000€ HT a été allouée pour engager ces travaux. L'avis de la CAO qui s'est réunie le lundi 13 Janvier, et la décision du Président suite à cet avis sont présentés en séance. Le conseil syndical prend acte de cette attribution.

L'installation dans les locaux requerra également un complément d'enveloppe pour le mobilier et l'équipement qui est en cours d'estimation et sera présentée dans le cadre du BP 2020.

Une consultation pour la conception et la fabrication de maquettes d'orientation a été lancée. Ce mobilier est essentiel à l'aboutissement des points orientation du public prévu sur chaque parking. Le coût des maquettes est jusqu'à présent groupé avec la signalétique et le mobilier des points orientation dans l'enveloppe budgétaire de chaque bâtiment. Il s'avère que l'enveloppe, estimée à 10 000 € pour 5 maquettes, est insuffisante. Le délai de réception des offres a été prolongé au 21 janvier, il se profile une négociation et une rencontre avec les candidats.

2.4 Signalétique piétonne

Dans le cadre de la dernière réunion du conseil, la consultation pour le mobilier de signalétique piétonne a été lancée. La première tranche de travaux (tranche ferme) vise à mettre en place toute la signalétique directionnelle d'ici la saison 2020. L'analyse des offres sera présentée en séance.

L'Analyse des offres n'a pas encore aboutie, il ne peut pas y avoir d'attribution ce jour

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 : Décision modificative n°6 au budget principal

FONCTIONNEMENT

Il est nécessaire d'inscrire 277.18 € au chapitre 67 – article 678 (charges exceptionnelles) et 42 centimes d'euros à l'article 65888 (autres charges de gestion courante).

Nous ne disposons pas d'assez de crédits en dépenses imprévues section de fonctionnement, une DM avant la fin de l'exercice budgétaire est donc nécessaire pour pouvoir clôturer l'année 2019.

Pour assurer les dépenses supplémentaires listées ci-dessus, il est proposé de prélever les 90€ restants de la ligne dépenses imprévues (022), et de prélever 187.60€ de la ligne 627 – services bancaires et assimilés en dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements de crédits.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	62 107.00 €	-277.60 €	277.60 €	62 107.00 €
011 Charges à caractère général	62 107.00 €	-187.60 €	0.00 €	61 919.40 €
627/011	300.00 €	-187.60 €	0.00 €	112.40 €
022 Dépenses imprévues Fonct	90.00 €	-90.00 €	0.00 €	0.00 €
022/022	90.00 €	-90.00 €	0.00 €	0.00 €
65 Autres charges gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.42 €	0.42 €
65888/65	0.00 €	0.00 €	0.42 €	0.42 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	277.18 €	277.18 €
678/67	0.00 €	0.00 €	277.18 €	277.18 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 556 910.95 €	0.00 €	0.00 €	2 556 910.95 €
Total général des recettes d'investissement (1)	2 556 910.95 €	0.00 €	0.00 €	2 556 910.95 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	611 981.40 €	-277.60 €	277.60 €	611 981.40 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	611 981.40 €	0.00 €	0.00 €	611 981.40 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve les décisions modificatives n°6 au budget principal.

3-2 Ouverture de crédits au budget parkings 2020 avant le vote du budget

La conception et fabrication des maquettes extérieures qui équiperont les points orientation des visiteurs sur chaque parking s'avère plus onéreuse que ce qui était estimé. Jusqu'à présent le financement de chaque maquette était prévu dans l'enveloppe travaux de chaque bâtiment de service dans la mesure où cela s'apparentait à du mobilier urbain peu. La consultation a été relancée, les offres ne sont pas encore reçues, mais il semble opportun d'isoler budgétairement cet investissement. La décision d'ouvrir des crédits pour les maquettes est reportée à l'issue de l'analyse des offres et négociations.

D'autre part, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour l'équipe en charge de l'exploitation des parkings afin de mettre fin au contrat de location qui induit des frais de l'ordre de 330€ par mois. Cette acquisition pouvant être amortie sur une durée d'un peu plus de 2 ans pour un véhicule dont le prix serait de 8 500€.

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget 2020, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Président à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur le président invite le conseil à ouvrir sur le budget 2020 Parkings, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement au compte 2182 pour l'acquisition d'un véhicule de service d'occasion, soit une ligne de 8500€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide cette proposition d'ouverture de crédits sur le BP 2020 du budget annexe Parkings et délègue monsieur le président pour assurer le suivi de cette décision.

Point n°4 : Foncier

4-1 Acquisitions foncières

La carte de suivi des acquisitions est annexée au présent rapport (annexe 2).

Dans le cadre de la réunion du 12 octobre 2018, le conseil syndical avait statué sur le prix au m² pour l'acquisition selon le zonage au PLU (22€ pour la zone U, 15€ pour la zone AU, 10€ pour la zone A). L'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle d'accès au château.

Le plan de divisions parcellaires validées par les parties est présenté à la page suivante. Les nouveaux numéros de parcelle seront donnés par les services du cadastre.

Les 145 856.18€ de crédits restant sur la ligne budgétaire « acquisitions foncières » permettent de réaliser ces acquisitions et les autres en cours (Doline et Froidefond).

M Verdier demande si une solution pour la sortie de Mme Salgues a été trouvée : M Jallet répond qu'un accord a été trouvé.

Le conseil syndical décide :

- d'acquérir auprès de M. et Mme Hottelet et Thomine pour 22€/m² la partie B (94 ca) de l'ancienne parcelle AT 71 et pour 10€/m² la partie D (194ca) de la parcelle AT 67 figurant sur le plan de division présenté, soit 4 008 € l'ensemble, avec restitution de la nouvelle limite parcellaire avec la clôture grillagée et la haie identiques à l'existant,
- d'acquérir auprès de M. Sirieys pour 10€/m² les 3 a et 81 ca issus de la division de la parcelle AT 34, soit 3810 € l'ensemble,
- d'acquérir auprès des Consorts Salgues et de Camp del Sol les 3a et 60ca issus de la division de la parcelle AT 27, les 1a et 27ca issus de la division de la parcelle AT 313 et les 24ca issus de la division de la parcelle AT 314, pour 10€/m², soit 5 110 € l'ensemble,
- d'acquérir auprès de M. Gouygoux la partie A (90 ca) issue de la division de la parcelle AT 229 pour 22€/m², soit 1 980€, et selon l'issue des négociations, les parties B aussi (3a et 72ca de la parcelle AT 229) à 22€/m² et D (5a et 62ca issus de la parcelle AT 246) à 15€/m² grevées par la servitude de visibilité soit 16 614€ l'ensemble de plus,
- de s'engager à reconstruire l'abri de berger en pierre sèche, sur la propriété de M Gouygoux en dehors du cône de visibilité du carrefour qui sera instauré,

- d'acquérir auprès de M et Mme Guitard les surfaces présentées sur le plan issues des divisions parcellaires en cours, soit 65 759 € l'ensemble.
- de mandater le président en vue de la signature des actes et de toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes,
- de prendre en charge la constitution de certaines limites de propriété dans le cadre des travaux de de la voie nouvelle.

Divers

M Rigal demande si le paiement des parkings est opérationnel ; M Baudet répond que les caisses de paiement du parking du château doit être déplacées en février en lien avec les travaux sur le bâtiment. M Jacques précise qu'Orange remplace les lignes entre les différents parkings car celles-ci sont insuffisantes et qu'on devrait avoir tout fini en mars. M Jallet conclut qu'il fera un point et le communiquera aux membres dès que possible.

M. Pascal Jallet,

Mme Michèle Fournier Bourgeade,

Mme Geneviève Lasfargues,

M. Eric Cailles,

M. Maxime Verdier,

Mr Gilles Liebus,

M Didier Baudet,

M. Serge Rigal,

M Vincent Labarthe.